



VÉHICULES PROPRES ET BORNES DE RECHARGE

Bénéficiez des subventions du SIPPAREC



⚡ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, impose aux collectivités d'intégrer 20 % de véhicules à faibles émissions de CO₂, lors du renouvellement de leur flotte. Le SIPPAREC propose aux communes adhérentes à la compétence électricité, des subventions allant de 30 % à 60 % pour l'acquisition de véhicules propres et de bornes de recharge sur le domaine privé.

IMPORTANT : pour bénéficier de ces subventions la collectivité doit être adhérente à la compétence «Électricité» du SIPPAREC.

QUELLES SONT LES SUBVENTIONS PROPOSÉES ?

ÉTUDES - DIAGNOSTIC ET IMPLANTATION

Évaluer les étapes vers la modernisation et l'optimisation de votre flotte :



1. Le diagnostic de votre flotte de véhicules



2. Une étude pour l'implantation de bornes de recharge sur les terrains et bâtiments dans l'enceinte de votre collectivité.



taux maximum de la subvention

60 %

ACHAT DE VÉHICULES PROPRES

La SIPPAREC propose de subventionner plusieurs types de véhicules :

VÉHICULES ÉLECTRIQUES VÉHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES

- > Véhicules particuliers
- > Véhicules utilitaires (fourgonnettes, balayeuses, autres...),
- > Scooters
- > Vélos à assistance électrique
- > Autobus

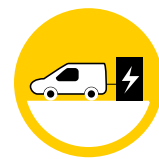


taux maximum de la subvention

30 %

IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE

Besoin d'équiper vos bâtiments publics en bornes de recharge pour la flotte municipale ?



Le SIPPAREC subventionne l'achat et l'installation des bornes de recharge dont la puissance est inférieure à 7,5 kVA (soit environ 5,5 kW).



taux maximum de la subvention

60 %



Ici le parc de véhicules électriques récemment acquis par la ville de Rosny-sous-Bois



À SAVOIR

Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie propose aussi à ses adhérents des marchés « mobilité propre » :

- Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour réaliser vos études de mobilité ;
- Des marchés pour l'acquisition de véhicules propres et l'installation de bornes de recharge sur le domaine privé des collectivités.

Une fiche pratique a été éditée à ce sujet.

VÉHICULES PROPRES ET BORNES DE RECHARGE

Bénéficiez des subventions du SIPPAREC



⚡ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

COMMENT OBTENIR LES SUBVENTIONS ?



1. Dossier de subvention

> Dépôt du dossier complété par la collectivité en utilisant le modèle de formulaire fourni par le SIPPAREC



2. Instruction du dossier de subvention

> Instruction par le SIPPAREC du dossier de subvention
> Attribution de la subvention pour les études, achats ou travaux
> Notification du dossier de subvention*



3. Réalisation de l'étude, de l'achat ou des travaux par la collectivité

> Transmission du bon de commande au SIPPAREC dès le début de l'opération



4. Transmission des pièces

> La collectivité transmet au SIPPAREC les pièces nécessaires au versement de la subvention (attestation de paiement, facture)



5. Versement de la subvention

* Attention !

La commande ne doit pas avoir été lancée avant la notification de la subvention, au sens de l'article R2334-24-1 du CGCT :

- ni par la conclusion d'un marché,
- ni par la commande de l'opération sur factures ou mémoires,
- ni par la réalisation de l'opération en régie directe, sur ordre de service ou bon de commande ou début d'exécution de l'opération.

ZOOM SUR LE FONDS « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE » DU SIPPAREC :

- > Une enveloppe de 5,5 millions d'euros pour les subventions et la rénovation des colonnes montantes d'électricité ;
- > Une enveloppe financière par commune votée tous les ans par le comité syndical du SIPPAREC ;
- > En plus de l'achat de véhicules propres et de bornes de recharge, vous pouvez aussi solliciter des subventions pour l'éclairage public, la rénovation thermique des bâtiments...



VOS CONTACTS AU SIPPAREC

SUBVENTIONS :

Bérénice CONCENTRAIT-ROYO

01 44 74 32 02 // bconcentraitroyo@sipparec.fr

GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ :

Grégoire FOURCADE

01 70 60 90 54 // gfourcade@sipparec.fr

Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris
pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC)
173 / 175 rue de Bercy – CS 10205 – 75588 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00 // E-mail : communication@sipparec.fr
www.sipparec.fr

Directeur de la publication : Jacques J.P. MARTIN // Rédaction : Service communication du SIPPAREC // Conception/réalisation : Sennse 13470
Impression : LA CENTRALE // Crédits images : SIPPAREC // Janvier 2018